

« Le critère qui définit une famille c'est l'amour »

BIOÉTHIQUE

Les débats sur la nouvelle loi qui vise à introduire la PMA, mais aussi à réformer le don d'organe, se sont ouverts mardi à l'Assemblée nationale.

« Les thèmes que nous allons aborder sont exigeants et s'accroissent mal des raccourcis... » Agnès Buzyn a commencé, mardi, son intervention dans l'hémicycle par une mise en garde. En effet, le gouvernement craint, plus que tout, que le débat autour du projet de loi sur la bioéthique, qui a commencé à l'Assemblée, tourne au pugilat parlementaire ou pire qu'il pousse dans la rue une France de droite qui s'est structurée lors du débat sur le mariage pour tous en 2012. Alors pour apaiser les choses, la ministre de la Santé assure : « Il n'y a pas, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de droit à l'enfant car dire cela serait dénigrer le projet parental. Le critère qui définit une famille, c'est l'amour. »

« L'égalité absolue »

Lorsque Nicolas Belloubet, la ministre de la Justice, monte à la tribune, c'est aussi pour rappeler : « Le projet de loi dont nous allons débattre n'est pas une réforme de la filiation, c'est une loi de bioéthique » qui assure « l'égalité absolue entre les enfants quel que soit leur mode de conception ».

La ministre ajoute : « Qu'ils naissent au sein d'un couple hétérosexuel ou homosexuel, ils auront bien les mêmes droits et les mêmes devoirs. Par ce texte, nous permettrons que deux femmes s'engagent dans le plus beau des projets communs qui est d'avoir un enfant,

de le voir naître et de l'élever. C'est un progrès majeur pour notre société, c'est donc avec une certaine fierté et une certaine émotion que nous porterons ce projet devant vous. »

« La société dispose »

Frédérique Vidal, elle aussi, avec ses mots, appelle à l'apaisement : « Dire les choses telles qu'elles sont oui, les farder de nos peurs non. » Et afin de clore la boîte à fantôme, elle rappelle que la loi « fait barrage à toutes les possibilités de clonage humain ou de modification générique ».

« La science propose mais c'est la société qui dispose et si la société a le choix de son destin c'est parce que la recherche le lui donne », conclut-elle.

Coralie Dubost, rapporteur de la commission spéciale et députée LREM de l'Hérault, a écrit son discours « une dizaine de fois et aucune ne me satisfait », avoue-t-elle. Elle s'exprime donc en sincérité et assure que ce texte « implique d'être véritablement dans son for intérieur, dans son intime conviction ». Première élue d'opposition à prendre la parole, l'autre députée de l'Hérault Emmanuelle Ménard (NI) va décevoir les appels au calme. Selon elle, ce texte s'inscrit sur le principe d'égalité or, « au nom de l'égalité, demain, les couples d'hommes réclameront et obtiendront d'avoir recours à la GPA ». La nuit promettait d'être longue.

Christelle Bertrand



La ministre Agnès Buzyn défend le texte dans l'hémicycle.

MAJESTÉ

« Il s'agit d'un projet de loi majeur »

RAPPORTEUR Député de l'Hérault (La République en marche), Jean-François Eliaou est l'un des rapporteurs de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique. Selon lui le sujet de la PMA pour toutes, aussi important soit-il, ne doit pas faire oublier « les autres points très importants de ce projet de loi, un projet de loi majeur. La recherche sur l'embryon, une avance très importante dans la loi, l'encadrement par la loi de tout ce qui est cellules-souches induites à partir d'adultes ce qui n'était pas le cas, on confondait tout, il y a une clarification là-dessus, tout ce qui relève de la génétique, dans la recherche comme pour les découvertes incidentes. Pour la transplantation, alors qu'il y a une pénurie de greffons, on essaie de limiter l'attente, on améliore le processus de dons croisés dans les familles », énumère-t-il, entre autres exemples. Pour Jean-François Eliaou, la bioéthique « permet de mettre un curseur, entre les avancées technologiques, techniques, médicales et ce qui est acceptable par la représentation nationale, pour la société. C'est ça la loi bioéthique, on ne court pas après la technologie, la technologie n'impose pas la loi. Elle prend en compte ces avancées et voit si c'est un progrès pour la société, ou non. On est dans ce cadre-là. »

V.C.